

Adieu Alain, on t'aimait bien !

La sentence est tombée !

M ALAIN GRISET, ancien ministre délégué au PME et surtout ex président de l'APCM, Cma France et des chambres départementales et régionales Nord, Nord Pas de calais puis Hauts de France (et bien d'autres postes...) a été condamné en deuxième instance.

Lui qui vantait aux artisans et patrons de TPE sa simplicité, le fait d'être comme eux et de s'être fait tout seul en venant du bas de l'échelle s'est fait rattraper par son ambition

Il est loin le temps où M Griset conduisait un taxi
Merci Alain, sans ce poste au ministère et la déclaration de patrimoine s'y afférant cette affaire serait passée sous silence. Pour rappel : Il avait été condamné une première fois à six mois de prison avec sursis fin 2021 pour déclaration incomplète à la haute autorité pour la transparence de la vie publique

<https://www.snca-cgt.fr/alain-griset-ni-exact-ni-sincere/>

En intégrant des sphères de plus en hautes, des postes à responsabilité, cet ambitieux aux dents longues s'est-il laisser griser ?

En tout cas le constat est sans appel : abus de confiance, faux et usage de faux pour quel résultat :

5000 euros d'amende

Un an de sursis et ... 3 ans d'inéligibilité

Mr le (sinistre) ministre : Bravo à lui, Beau package !

La procureure avait proposé un an avec sursis, trois ans d'inéligibilité et 80 000 € d'amende.

Comme quoi de 80.000 à 5000 la justice est parfois bien indulgente avec les puissants.

L'ex ministre va faire tout de même appel.

La question des dommages-intérêts dus à la Cnams est renvoyé à une audience le 4 janvier, le montant exact du préjudice restant inconnu à ce stade.

L'affaire :

Un placement sur son PEA personnel (plan épargne en action) de 130 000 € appartenant à la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services du Nord (CNAMS 59) qu'il présidait (également...).

Alain GRISET a assuré avoir agi dans l'intérêt de cette organisation, où les procédures pouvaient manquer de « formalisme ».

En plus des 130 000 euros initiaux, M Griset a rendu à la Cnams (après sa prise de poste au ministère) environ 19 000 euros (correspondant à la plus-value réalisée). Sa nomination à une haute fonction n'est peut-être pas étrangère à la décision de rendre les fonds

Mais selon Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, la plus-value dépasserait 41 000 euros...

Où sont les 22000 euros ? les membres du conseil d'administration de la CNAMS ont affirmé au tribunal ne pas avoir eu connaissance de cette opération.

M Griset a rétorqué avoir pris sa décision seul mais avoir averti verbalement ce conseil. Une telle décision ne peut-elle pas être remise en cause dès la prise de connaissance de l'information ? Combien d'autres organismes gérait il tout seul sans avis des membres de bureau, CA ou autres comités exécutifs ? Selon l'avis du procureur :

« ce mode de fonctionnement sans contre-pouvoirs lui a permis de se comporter en propriétaire de cette somme à travers ce placement à hauts risques effectué pour réaliser des profits personnels. »

Cumul des postes cumul des genres... Le trop plein de postes a dû jouer sur le fait qu'il ne savait plus faire la différence entre le personnel, le professionnel et ses postes à foison. Ce placement était selon ses mots « pour le bien de cette confédération » qu'il a créé il y a une trentaine d'années, « avec zéro centime et zéro franc ». En bon père de famille !

Maladresse ? Tricherie ? Vol ? A vous de juger mais la probité attendue d'un représentant (des artisans) est mise à mal

Sans ce poste au ministère et la déclaration de patrimoine s'y afférant cette affaire serait restée inconnue. Quelle consécration Alain, tu es devenu le seul ministre en exercice à être condamné par un tribunal correctionnel. A jamais le 1ER !

A trop s'approcher du soleil, on se brûle les ailes...

Bonne retraite tout de même, bien supérieure à celle de la plupart des gérants retraités de TPE

Le mot de la fin est pour son avocat : « Cela fait quarante ans qu'il fait du bénévolat pour des PME. Je ne crois pas qu'il y ait un seul artisan dans le Nord qui viendrait expliquer que M. Griset est quelqu'un de mû par la cupidité »

Ah bon ? Vous voulez des noms ?

L'article de La Croix

